

2003

# Commission du droit du Canada

## RAPPORT ANNUEL



Page

2

**En quête de sécurité**

Page

5

**La réforme des institutions  
démocratiques**

Page

7

**Qu'est-ce qu'un crime?**



© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2003

ISBN : 0-662-67327-1

Numéro de catalogue : JL1-1/2003

Commission du droit du Canada

Site Web : [www.cdc.gc.ca](http://www.cdc.gc.ca)

# Mission

LA COMMISSION DU DROIT DU CANADA  
A POUR MISSION D'ENGAGER LES CANADIENS  
ET CANADIENNES DANS LE RENOUVELLEMENT  
DU DROIT AFIN DE S'ASSURER QU'IL SOIT  
PERTINENT, DYNAMIQUE, EFFICACE, JUSTE ET  
ÉGALEMENT ACCESSIBLE À TOUS ET À TOUTES.



Nathalie Des Rosiers  
Présidente  
Ottawa (Ontario)



Roderick J. Wood  
Vice-président  
Edmonton (Alberta)



Bernard Colas  
Commissaire  
Montréal (Québec)



Mark L. Stevenson  
Commissaire  
Comox (Colombie-Britannique)

# Table des matières

<b>Rapports sociaux</b> .....	2
En quête de sécurité .....	2
La résolution des conflits : Vers une justice réparatrice .....	4
Activités liées à la justice réparatrice .....	4
<b>Rapports de gouvernance</b> .....	5
La réforme des institutions démocratiques .....	5
La gouvernance au-delà des frontières .....	5
Diversité et pluralisme juridiques .....	6
<b>Qu'est-ce qu'un crime?</b> .....	7
Concours d'essais Roderick A. Macdonald 2001 .....	7
Initiative Perspectives juridiques 2003 : Le droit et le risque .....	8
<b>Rapports économiques</b> .....	9
La capitalisation du savoir .....	9
La Loi sur les banques .....	9
Le travailleur vulnérable .....	10
<b>Rapports personnels</b> .....	11
La justice intergénérationnelle .....	11
Le programme Chercheur virtuel en résidence .....	12
Au-delà de la conjugalité .....	12
Concours Roderick A. Macdonald 2002 .....	13
<b>La dignité retrouvée</b> .....	15
<b>Consultations, réunions et conférences</b> .....	16
<b>Personnel et Conseil consultatif</b> .....	19
<b>Rapport de la gestion</b> .....	20

# Mot de la présidente



Je suis heureuse de vous présenter le *Rapport annuel 2002–2003* de la Commission du droit du Canada. Les travaux de la Commission continuent de traduire les préoccupations des Canadiennes et des Canadiens, et touchent au cœur même de leur relation avec le droit et le système juridique.

Au cours de la dernière année, la Commission a étudié les répercussions de la quête de sécurité et de réconfort de la part de la population canadienne dans un monde en évolution. Avant même les événements du 11 septembre 2001, la société était préoccupée par la sécurité. Les gens achetaient, et continuent d'acheter, des systèmes d'alarme contre le vol et des barres de sécurité pour les fenêtres de leur domicile; ils engagent des agents de sécurité pour patrouiller leurs collectivités. Les commerces installent des caméras de surveillance. Les sondages continuent de témoigner d'un sentiment d'insécurité au sein de la population.

La Commission s'est penchée, entre autres, sur les répercussions de la demande accrue de services de maintien de l'ordre. Le colloque international *En quête de sécurité*, organisé par la Commission, a connu un franc succès. Ce colloque se voulait l'aboutissement d'une série de consultations sur les enjeux relatifs aux rôles des secteurs public et privé dans le domaine de la sécurité. Il en ressort que les citoyennes et les citoyens sont préoccupés de l'essor des services de sécurité privée et des pressions exercées sur les corps policiers par les demandes accrues de protection.

La Commission a également publié un document de discussion intitulé *Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix*, qui cherche à engager la société canadienne dans un débat sur les choix qui s'offrent à elle face aux comportements qu'elle essaie de décourager. Dans une société préoccupée par la sécurité, le réflexe est souvent de se tourner vers la justice pénale. Cette solution est-elle toujours adéquate? Pourquoi utilise-t-on l'appareil de justice pénale plutôt que d'autres formes d'intervention pour contrôler les comportements indésirables? Les solutions de rechange à l'appareil pénal permettent-elles de répondre efficacement aux besoins de la société? Que peut-on faire pour diminuer le sentiment d'insécurité?

Dans tous ses travaux, la Commission a constaté un désir, de la part de tous les membres de notre société, de participer aux institutions démocratiques. Cette recherche d'une participation utile et pertinente se traduit par des expressions telles que « déficit démocratique », « désengagement des citoyennes et des citoyens » et « malaise démocratique ». Toutes ces expressions mettent en lumière le besoin de redonner de la vigueur à nos institutions démocratiques. À ce sujet, la Commission du droit a publié en septembre dernier un document de discussion, *Le renouvellement de la démocratie : Les enjeux de la réforme électorale au Canada*, et tient des consultations d'un bout à l'autre du pays.

Ces projets et ceux qui sont décrits dans le présent rapport annuel témoignent de la pertinence des travaux de la Commission pour la société canadienne. La Commission réitère son engagement envers une réforme du droit qui fait appel à la participation de la population. Les Canadiennes et les Canadiens ont droit à un droit pertinent et à un système juridique qui répondent à leurs aspirations de justice. La réforme du droit fait partie de notre quête d'une société juste et équitable.

A handwritten signature in dark ink, reading 'Nathalie Des Rosiers'.

Nathalie Des Rosiers  
Présidente

## En quête de sécurité

« Un grand nombre de fonctions, comme celle d'assurer la sécurité dans les aéroports, qui incombent auparavant à la police sont dorénavant confiées à des entreprises de sécurité privées. [...] Mais savons-nous vraiment quelle formation ces agents ont reçue et quelles sont leurs responsabilités? Apparemment, tout cela se passe sans que le public ni les politiciens ne réagissent. Le document de discussion de la Commission du droit vient justement combler ce manque : il fait de cette question importante un sujet de débat, un point « à l'ordre du jour ». Comme le souligne la Commission, ces questions sont au cœur même de notre démocratie. »

Commentaire de Michael Enright à l'émission *This Morning*, CBC Radio, 12 mai 2002

Une municipalité examine la possibilité de passer un contrat avec une société de sécurité privée pour la prestation des services de police. Une association d'amélioration des affaires engage une firme de sécurité privée pour patrouiller les rues du centre-ville la nuit. Une équipe de juricomptables d'une firme d'experts-conseils internationale enquête sur des allégations de mauvaise gestion financière par une

entreprise Fortune 500. Un gouvernement passe un contrat avec une société privée pour assurer la sécurité d'installations nucléaires. Un groupe de banques crée un fonds pour aider à financer une escouade antifraude à l'intérieur d'un corps policier.

Un environnement sûr est un élément essentiel pour tous. Mais, comme le laissent voir ces exemples, ce qui est moins évident est la façon dont les services de sécurité devraient être organisés et fournis. On assiste à une privatisation croissante des services de sécurité. Les particuliers, les entreprises et les institutions gouvernementales engagent des sociétés privées qui « vendent » des services de sécurité.

Ces sociétés de services policiers privées ne se contentent plus de simplement protéger les biens des particuliers. Elles sont souvent chargées de maintenir l'ordre, d'enquêter sur des crimes et de procéder à des arrestations dans les endroits publics. Autrement dit, elles assument bon nombre des fonctions qui autrefois étaient du domaine exclusif des forces policières publiques.

En avril 2002, la Commission du droit du Canada a publié un document de discussion intitulé *En quête de sécurité : le rôle des forces policières et des agences privées*, qui explore la question de la prestation des services policiers et de sécurité au Canada. À la suite

« La solution évidente [au problème de la criminalité] est un plus grand nombre de policiers. Et nous aurons un plus grand nombre de policiers. [...] Nous grossissons très rapidement depuis un an, et nous savons que nos effectifs ne peuvent pas augmenter de beaucoup plus de 1 200 à 1 500 agents par année. [...] Alors, oui, il faut plus de policiers, mais nous n'avons pas suffisamment de temps pour dépendre uniquement de cette solution. À moins de prendre des mesures radicales, nous pouvons être sûrs que la population sera de plus en plus mécontente et que les autorités locales, les associations de résidents et les particuliers cesseront de se tourner vers nous [la police métropolitaine] dans leur recherche de solutions. [...] Nous parlons sans cesse de la nécessité d'avoir une police élargie pour les familles et de l'idée de forces policières de second rang à Londres. [...] Cette force est constituée de ce que l'on nomme les agents de police de soutien communautaire : ils représentent le modèle vertical, et ils sont déjà ici. »

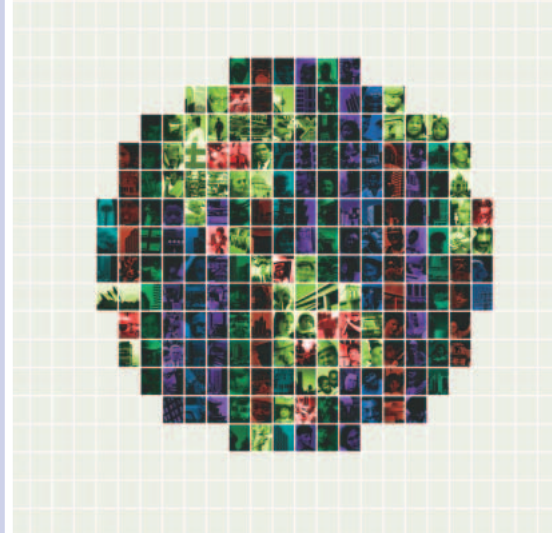
Surprise News: Policing Works — A New Model of Patrol, Ian Blair, sous-commissaire, New Scotland Yard



« Les policiers du Canada sont mécontents de ce qu'ils perçoivent comme une intrusion des agents de sécurité privée dans leur territoire. »

« On constate un besoin pressant de réglementer l'industrie de la sécurité privée et de délimiter son rôle par rapport à celui des services de police publics », affirme Dale Kinnear, directeur des Services du travail de l'Association canadienne des policiers et policières. La question s'est posée lors d'une conférence de la Commission du droit du Canada portant sur le maintien de l'ordre et la sécurité. Selon une déclaration de principe publiée par l'Association, certains gestionnaires de services policiers et certaines autorités locales et provinciales envisageraient de recourir à l'industrie de la sécurité privée pour obtenir une main-d'œuvre à bon marché. Le document fait valoir que l'on ne devrait pas laisser les agents de sécurité privée s'approprier les fonctions et les responsabilités des corps policiers publics. »

« Police officers defend turf »,  
The Globe and Mail, 10 mars 2003, page C10



Denise Reaume,  
Professeure de droit

de la parution de ce document, la Commission a tenu une série de forums publics sur l'avenir des services policiers, qui ont suscité un débat dans les médias et les institutions chargées du maintien de l'ordre.

Ces consultations ont abouti à la tenue de l'événement *En quête de sécurité : un colloque international sur le maintien de l'ordre et la sécurité*. Ce colloque, qui a eu lieu à Montréal du 19 au 22 février 2003, a attiré

plus de 100 conférenciers de 22 pays différents et plus de 350 délégués, notamment des professionnels des services policiers publics et privés, des universitaires et des étudiants, des fonctionnaires des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral et des membres du public.

Plus de 30 ateliers ont eu lieu durant ce colloque.

### Points d'intérêt du colloque

- Un forum de la série Droit vivant, intitulé *Le maintien de l'ordre et la sécurité dans le monde*, qui était ouvert au grand public et durant lequel des spécialistes des services policiers du Royaume-Uni, de la France, de la Russie, du Chili et du Canada ont discuté des tendances qui se font jour dans la prestation des services de sécurité sur la scène internationale;

- une allocution de Serge Ménard, ancien ministre de la Sécurité publique du Québec;
- trois séances plénières : *Explorer les frontières entre le public et le privé*, *Le travail de la sécurité : le maintien de l'ordre, les gens et la technologie* et *Une société obsédée par la sécurité?*

Les délégués au colloque ont souligné la nécessité d'établir une meilleure communication et des partenariats plus solides entre les forces policières publiques et les sociétés de sécurité privées. Ils ont proposé certaines mesures pour y arriver :

- intensifier la collaboration entre les services de police publics et les services de sécurité privés;
- délimiter clairement les rôles et les responsabilités des sociétés de sécurité privées et mettre en application, dans toutes les provinces et les territoires, des dispositions législatives et des procédures qui s'appliquent aussi bien aux forces policières publiques qu'aux sociétés de sécurité privées;
- établir des voies de communication plus efficaces entre les forces policières publiques et les sociétés de sécurité privées.

Aux yeux de bon nombre de participants, la reddition de comptes était considérée comme un élément crucial de la collaboration entre les forces policières publiques et les sociétés de sécurité privées, de même que pour la population.

### Réunion des greffiers

La réglementation de l'industrie de la sécurité privée au Canada est de compétence provinciale. Dans le cadre du colloque *En quête de sécurité*, la Commission du droit du Canada a invité les responsables de l'application des lois concernant la sécurité privée de chaque province à assister à une réunion spéciale.

Cette réunion, d'une durée d'un jour, était la première occasion qui était fournie aux greffiers provinciaux de se réunir pour s'informer des initiatives entreprises dans les autres provinces et d'examiner les approches utilisées pour réglementer l'industrie de la sécurité privée. Le groupe a convenu de se réunir de nouveau à l'automne 2003 pour poursuivre ses discussions.

## La résolution des conflits : Vers une justice réparatrice

Les chercheurs et commentateurs critiquent souvent les modèles de système accusatoire propres au droit pénal et au droit civil. En réaction à ces critiques, des efforts ont été entrepris du côté du droit pénal pour trouver des solutions de remplacement à l'incarcération des délinquants, pour mieux répondre aux besoins des victimes et pour appuyer les collectivités. Du côté du droit civil, on a également tenté de trouver des solutions de remplacement au recours aux tribunaux pour résoudre les conflits dans le domaine du droit commercial et du droit de la famille, et autres conflits.

Il existe un lien étroit entre la justice réparatrice du droit pénal et les mécanismes de rechange pour le règlement des différends à l'intérieur du droit civil. Les deux cherchent à encourager une nouvelle conscience des processus par lesquels les conflits sont définis et structurés, et des meilleurs moyens de les résoudre.

Au cours des dernières années, la Commission du droit du Canada a consulté les Canadiennes et les Canadiens pour savoir ce qu'ils pensent du système de justice et pour déterminer si les principes et les pratiques de la justice réparatrice peuvent fournir une réponse efficace aux conflits dans le cadre du droit pénal et du droit civil.

Un document de discussion publié par la Commission, *De la justice réparatrice à la justice transformatrice*, a connu une vaste diffusion. La Commission a également produit une vidéo éducative intitulée *Le défi des conflits pour la collectivité : Points de vue sur la justice réparatrice*, qui explore le rôle de la collectivité dans la résolution des conflits, et elle a financé plusieurs projets complémentaires portant sur le règlement des conflits.

La Commission publiera un rapport sur les défis que posent la justice transformatrice et la justice consensuelle en 2003-2004.

## Activités liées à la justice réparatrice

La Commission du droit du Canada a participé à plusieurs activités en 2002 pour faire avancer le dialogue sur la justice réparatrice.

En septembre, elle a organisé une discussion entre experts dans le cadre de la Conférence nationale de l'Association canadienne de justice pénale sur l'évaluation des programmes de justice réparatrice. Les experts étaient Julie Macfarlane, professeure à la Osgoode Hall Law School et chercheuse virtuelle en résidence de la Commission en 2002, et Avery Calhoun, professeure en travail social à l'Université de Calgary.

En novembre, la Commission a participé, dans le cadre de la série Droit vivant, à un forum d'une durée d'un jour intitulé *De nouvelles voies pour la justice*. Les participants au forum ont examiné certaines des formules nouvelles et innovatrices de règlement des différends qui se font jour dans la société canadienne, ainsi que les nouveaux instruments permettant de rétablir les relations sociétales. Plusieurs séances portaient notamment sur les valeurs qui sous-tendent les processus de résolution des conflits, et sur les nouvelles approches et leurs répercussions. Des personnalités importantes qui se consacrent à la réconciliation en Afrique, suite aux violations flagrantes des droits de la personne, sont également venues présenter des exposés.





# Rapports de gouvernance

## La réforme des institutions démocratiques

« Dans bon nombre d'aspects de nos vies, nous avons dorénavant adopté un modèle décisionnel axé sur la diversité et une représentation large. Nous considérons la diversité comme une richesse qui mène à une pensée innovatrice et à de meilleures décisions. Il est intéressant de constater qu'à bien des égards, malgré les importants changements démographiques qu'a connus notre société, la composition de la Chambre des communes ressemble à ce qu'elle était dans les années 40 ou 50. »

Nathalie Des Rosiers, présidente,  
Commission du droit du Canada

Dans le cadre de ses recherches sur les rapports de gouvernance, la Commission du droit du Canada étudie les mécanismes décisionnels à l'intérieur des institutions, aussi bien publiques que privées, et cherche à proposer des mécanismes de gouvernance efficaces dans un contexte de transparence et de responsabilité.

En 2002–2003, la Commission a examiné le système électoral du Canada et a publié un document de discussion intitulé *Le renouvellement de la démocratie :*

*Les enjeux de la réforme électorale au Canada*, qui pose une série de questions aux Canadiennes et aux Canadiens sur l'état de leur régime démocratique. Le système électoral actuel est-il adéquat ou faut-il y apporter des changements? La structure actuelle est-elle celle qui convient le mieux aux réalités politiques de notre pays? Ce système facilite-t-il la participation à la vie publique, ou au contraire lui nuit-il?

Quelles sont les attentes des citoyens en ce qui concerne le mode de scrutin? Les changements apportés au système électoral permettront-ils de réduire le mécontentement du public à l'égard des institutions gouvernementales?

La Commission a ensuite tenu des consultations d'un bout à l'autre du Canada; un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens ont exprimé leurs préoccupations de toutes sortes à l'égard du système

de gouvernance démocratique, en particulier le système électoral actuel. La Commission entend se servir des résultats de ses consultations et de ses recherches pour présenter un rapport au Parlement. Parallèlement, elle continuera de consulter la population canadienne et d'appuyer la recherche qui porte sur les questions de gouvernance démocratique dans la société canadienne d'aujourd'hui.

## La gouvernance au-delà des frontières

Sous le thème de la gouvernance, la Commission du droit du Canada a entrepris de chercher par quels moyens le droit et les institutions de gouvernance pourraient mieux servir le nombre croissant de Canadiennes et de Canadiens qui se considèrent non seulement comme des citoyens du Canada, mais comme des citoyens du monde.

L'œuvre de réforme du droit doit être sensible aux pressions de la mondialisation et harmoniser la méthodologie et les pratiques en usage avec un monde où la gouvernance s'exerce non seulement à l'intérieur mais aussi à l'extérieur des États-nations. Elle doit prendre en compte les effets de ses recommandations d'amélioration des lois, des politiques et des activités nationales du Canada sur le développement social et économique d'autres pays.

En 2001, le concours Rapports en évolution, un projet conjoint de la Commission du droit du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines, invitait les candidats à explorer les effets possibles des lois et des politiques sur d'autres pays. Cinq travaux de recherche ont été commandés. Le 20 septembre 2002,

### Travaux de recherche sur la réforme électorale

*Votes, victoires et valeurs : Examen de la question de la réforme électorale au Canada* (M. Mallet)

*Renouvellement de la démocratie canadienne : Participation des citoyens à la réforme du système électoral – Phase un : leçons mondiales* (D. Pilon)

*Procès-verbal — Renouvellement de la démocratie : Participation des citoyens à la réforme du système électoral* (B. Crocker)

*La réforme du système électoral au Canada : objectifs, promotion et conséquences pour la gouvernance* (F. L. Seidle)

*Participation des citoyens à la réforme du système électoral : Un plan pour un nouveau démocratique au Canada au XXI<sup>e</sup> siècle* (L. Gordon)

*Valoriser les Canadiens : Les options pour la réforme du système électoral au Canada* (B. Schwartz)

la Commission du droit a tenu, avec les cinq équipes de chercheurs, une table ronde où les participants ont pu formuler des commentaires sur leurs résultats préliminaires et discuter des points exigeant des recherches supplémentaires. Pour donner suite à ces travaux et aux idées générées au cours de la table ronde, la Commission du droit a entrepris d'explorer les questions de gouvernance liées à la responsabilité sociale des entreprises.

## Diversité et pluralisme juridiques

Les relations entre les collectivités soulèvent d'importantes questions de gouvernance. Les mécanismes juridiques et politiques qui encadrent et structurent ces relations sont-ils adéquats? Permettent-ils le développement de relations saines? Depuis sa création, la Commission du droit du Canada a appuyé la réalisation de recherches dans ce domaine, surtout dans le contexte autochtone. Elle a publié une série d'ouvrages sur les rapports fiduciaires et elle continue d'examiner cette question en partenariat avec l'Association du barreau autochtone.

La coexistence de différentes traditions juridiques représente un défi pour les institutions. Que faut-il pour que les traditions juridiques autochtones fleurissent? Quels aménagements institutionnels faut-il apporter? Y a-t-il des leçons dans l'évolution de la tradition du droit civil québécois qui pourraient nous être utiles? Voilà quelques-unes des questions auxquelles les recherches présentes de la Commission cherchent à répondre.

## Études publiées sur les Rapports en évolution

*Déconstruire l'engagement : Autoréglementation des sociétés dans les zones de conflit — Répercussions sur les droits de la personne et la politique publique canadienne* (G. Gagnon, A. Macklin et P. Simons)

*La bonne gouvernance chez nous et à l'étranger : rapports de gouvernance mondiale en évolution* (R. Wolfe)

*Gouvernance mondiale contestée : les États, l'Organisation mondiale du commerce et la société civile mondiale* (R. Buchanan et A. Long)

Les résumés de ces études sont disponibles sur le site Web de la Commission du droit du Canada.

## Représentation

Dans le cadre de ses recherches sur les rapports de gouvernance, la Commission du droit du Canada se penche sur des questions concernant la représentation dans le système de gouvernance démocratique du Canada.

Dans le passé, lorsqu'on parlait de représentation, on mettait l'accent sur l'importance de la représentation géographique, notamment sur le fait que le Parlement et les assemblées législatives provinciales devaient représenter de façon équitable les populations des provinces et des régions, et qu'il devait y avoir une obligation bien définie d'imputabilité de la part des représentants envers leurs électeurs.

Au cours des dernières années, le débat sur la représentation s'est élargi pour inclure des questions telles que le besoin croissant de représentation pour des groupes comme les femmes, les minorités et les Autochtones, ainsi que la structure et le fonctionnement des assemblées législatives et du Parlement eux-mêmes. Pour l'année 2003, la Commission du droit a commandé trois projets de recherche portant sur diverses questions liées à la représentation et à la gouvernance démocratique.

La Commission du droit du Canada et la Association of Iroquois and Allied Indians ont publié *Les rapports fiduciaires : Une question de confiance*, qui explore les aspects théoriques et pratiques des rapports fiduciaires entre les gouvernements et les peuples autochtones au Canada et ailleurs dans le monde. Les articles contenus dans cet ouvrage fournissent une vue d'ensemble des connaissances actuelles sur l'histoire, la compréhension et l'application de la notion des rapports fiduciaires, et traitent des possibilités que recèle cette notion, de ses promesses et de ses difficultés.



On peut se procurer un exemplaire de ce livre aux Éditions Thémis.

« De nombreux facteurs expliquent le désengagement qu'éprouve la population envers le régime de gouvernement. Un élément clé est le fait que le scrutin a tendance à produire des majorités "fabriquées" qui en réalité n'ont pas l'appui de la plupart des électeurs et qui par la suite mettent en vigueur des politiques qui ne sont pas le reflet de valeurs et de préférences partagées par une forte partie de la population. »

Professeur Stephen Philips,  
Vancouver (C.-B.)

# Qu'est-ce qu'un crime?

Dans la société d'aujourd'hui, il existe des mécanismes et des techniques propres à susciter un comportement approprié, que ce soit par la suggestion, l'encouragement ou la coercition; d'autres, à l'inverse, visent à décourager et à punir les comportements jugés néfastes. Quelle est la façon la plus appropriée d'agir quand nous voulons encourager ou décourager des comportements précis? En sommes-nous venus à dépendre trop fortement du droit pour lutter contre les comportements indésirables? Pourquoi avons-nous recours au droit pénal plutôt qu'à d'autres stratégies pour répondre à certains comportements?

La Commission du droit du Canada a publié un document de discussion intitulé *Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix* qui cherche à connaître les raisons pour lesquelles certains comportements sont définis comme indésirables ou criminels, et qui étudie un ensemble de stratégies visant à réduire et à prévenir ces comportements. Le projet *Qu'est-ce qu'un crime?* a pour but de proposer un cadre analytique permettant la compréhension des processus qui sous-tendent et déterminent nos réponses aux comportements indésirables, notamment les répercussions de nos choix de réponses et de mécanismes de contrôle. La Commission invite les Canadiennes et les Canadiens à se joindre aux discussions en exprimant leur opinion sur les stratégies déployées face aux comportements indésirables et en cherchant des stratégies d'intervention efficaces, équitables et justes.



7

« [...] je crois que 60 % ou 80 % de ces 35 000 actes interdits par le code criminel ne méritent pas vraiment la qualification de crime et ne doivent pas être soumis aux tribunaux pénaux. Ils ne portent pas vraiment atteinte à nos valeurs importantes. En fait, les qualifier de crime, c'est pervertir la notion de crime. »

Professeure Marie Andrée Bertrand,  
Université de Montréal

## Concours d'essais Roderick A. Macdonald

En 2001, la Commission du droit du Canada a lancé le concours d'essais Roderick A. Macdonald pour les élèves d'écoles secondaires, sur le thème « Qu'est-ce qu'un crime? ». Six élèves ont remporté des prix en argent pour leur essai.

### Essais rédigés en français

#### Premier prix (500 \$)

Marie-Michèle Gagnon et Stéphanie Gigoux  
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier (Québec)  
*Le jeu compulsif*

#### Deuxième prix (350 \$)

Cécile Orriendry et Léo Santo  
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier (Québec)  
*Prostitution*

#### Troisième prix (200 \$)

Alexandrine Dumoulin  
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier (Québec)  
*L'euthanasie*

### Essais rédigés en anglais

#### Premier prix (500 \$)

Trina Forrester  
St. Mark High School, Manotick (Ontario)  
*Cannabis Laws Up In Smoke*

#### Deuxième prix (350 \$)

Michael Blair  
Dunbarton High School, Pickering (Ontario)  
*What is a Crime?*

#### Troisième prix (200 \$)

Megan James  
Smith Falls and District Collegiate Institute,  
Smith Falls (Ontario)  
*Prostitution*



## Initiative Perspectives juridiques 2003 : Le droit et le risque

La cinquième initiative Perspectives juridiques annuelle avait pour thème « Le droit et le risque ». Un comité de sélection composé de membres de chacun des organismes parrains (l'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne droit et société, le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada et la Commission du droit du Canada) a examiné les propositions. La Commission du droit a octroyé des contrats de recherche aux personnes suivantes :

### **Dayna Nadine Scott**

Candidate au doctorat en jurisprudence,  
Osgoode Hall Law School

*The Precautionary Principle and its Potential for the  
“Democratization” of Risk*

### **Duff R. Waring et Trudo Lemmens**

Faculty of Law, University of Toronto

*A Legal Approach to Value Frameworks in Risk/Benefit  
Assessments of Biomedical Research*

### **Mariana Valverde**

Centre of Criminology, University of Toronto

*Legal Knowledges of Risk*

### **Danielle Pinard**

Faculté de droit, Université de Montréal

*Les principes de preuve en matière de contrôle de  
constitutionnalité vus sous l'angle d'une gestion de risques*

### **David MacAlister**

School of Criminology, Simon Fraser University

*Use of Risk Assessments by Canadian Judges in  
the Determination of Dangerous and Long-Term  
Offender Status from 1997–2002*

### **Fu Jingkun**

Faculty of Law, University of British Columbia

*The Transplantation of Law and Risk Based  
on the Drafting of the Civil Code of China –  
A Comparative Perspective*

*« [...] Si nous n'arrivons pas à  
dissuader efficacement ni à empêcher  
les gens d'adopter les comportements  
que nous avons définis comme  
criminels, qu'est-ce que nous faisons?  
Pourquoi faisons-nous cela?  
Et quelles sont les choses que nous  
ne faisons pas à cause précisément  
de ces choix? »*

Professeure Diane Martin,  
York University, Osgoode Hall Law School

# Rapports économiques

## La capitalisation du savoir

Le système juridique et les outils dont nous disposons pour gérer les rapports économiques doivent refléter les changements sociaux et économiques. Le travail de la Commission du droit du Canada dans ce domaine porte sur les répercussions, pour l'infrastructure commerciale du Canada, de l'évolution vers une économie axée davantage sur l'information, la technologie et les services. La Commission a entrepris d'explorer l'une des nombreuses questions soulevées par l'évolution vers une économie du savoir, soit l'accès à du crédit garanti par des droits de propriété intellectuelle. L'investissement dans de nouvelles formes de richesse exige souvent une adaptation des pratiques commerciales et du droit commercial.

Le projet de la Commission intitulé *Capitaliser le savoir* tente d'éclaircir certaines ambiguïtés dans le droit canadien concernant les sûretés constituées sur des droits de propriété intellectuelle. Les auteurs soutiennent que ces ambiguïtés comportent des coûts pour l'économie et qu'elles doivent être dissipées dans la plus grande mesure possible.

## La Loi sur les banques

Toutes les provinces et les territoires du Canada ont adopté des lois sur les opérations garanties qui régissent globalement la validité et l'exécution des opérations garanties liées à des biens personnels et des biens meubles. Mais ce ne sont pas tous les types de garanties qui sont régis exclusivement par les lois provinciales. Les articles 427 à 429 de la *Loi sur les banques* prévoient un régime fédéral de garanties, dont la portée est cependant restreinte. Une garantie en vertu de la *Loi sur les banques* ne peut être donnée qu'à une banque, et seules certaines catégories d'emprunteurs peuvent fournir la garantie à la banque; de plus, celle-ci ne peut être donnée que sur certaines catégories de biens.

Avant l'adoption des lois provinciales modernes sur les opérations garanties, on reconnaissait que les dispositions sur le régime de garanties de la *Loi sur les banques* jouaient un rôle valable dans l'économie canadienne. Aujourd'hui, alors que les provinces et les territoires ont des régimes modernes d'opérations garanties, est-il nécessaire de conserver le régime prévu par la *Loi sur les banques*? Contribue-t-il à une certaine incertitude dans les opérations commerciales?

Les travaux de la Commission dans ce domaine sont exécutés dans le cadre d'un partenariat avec la Stratégie commerciale de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada.



## Le travailleur vulnérable

La sécurité financière est le plus souvent associée au travail, et celui-ci est à son tour le plus souvent associé uniquement à la place occupée par un individu sur le marché du travail. Néanmoins, le travail représente plus qu'un emploi rémunéré, et il ne garantit pas toujours la sécurité financière. Devant ce constat, la Commission a entrepris d'étudier les moyens par lesquels le droit permet aux personnes d'atteindre la sécurité financière ou les en empêche.

Le droit joue un rôle important lorsqu'il s'agit de déterminer les types d'emplois qui sont reconnus, valorisés et récompensés, ou au contraire ceux qui sont dévalorisés, peu considérés et interdits. Le droit reconnaît-il un éventail suffisant de types d'emplois? Sur quoi se fonde le droit pour reconnaître et récompenser certains types de travail et certaines catégories de travailleurs plutôt que d'autres? Quelles sont les conséquences juridiques de cette absence de reconnaissance et de récompense?

Ces questions ont fait l'objet de deux projets de recherche terminés en 2002. Dans un rapport intitulé *Le concept légal de l'emploi : la marginalisation des travailleurs*, les auteurs Judith Fudge, Eric Tucker et Leah Vosko examinent, sous l'angle du travail autonome, de quelle façon le droit se sert du statut d'un individu sur le plan de l'emploi pour déterminer le degré de protection professionnelle et les avantages sociaux qui lui seront conférés.

Les auteurs ont constaté que 25 p. 100 de tous les employés autonomes ont des revenus de 20 000 \$ ou moins et que seulement 22 p. 100 ont des revenus de 60 000 \$ ou plus. Ils ont également constaté qu'au moins 47 p. 100 de tous les travailleurs autonomes de sexe féminin avaient des revenus de 20 000 \$ ou moins.

*« Un examen approfondi du travail autonome au Canada indique qu'il est temps d'envisager d'éliminer la distinction entre les salariés et les travailleurs autonomes pour ce qui est des lois s'appliquant à la protection des travailleurs, au salaire social et aux revenus. »*

*Le concept légal de l'emploi : la marginalisation des travailleurs, Judith Fudge, Eric Tucker et Leah Vosko*

Dans le deuxième rapport, intitulé *Établissements de services érotiques/danse érotique : deux formes de travail marginalisé*, les auteures Colette Parent et Christine Bruckert examinent la façon dont les industries du sexe et de la danse érotique sont organisées. Elles se penchent également sur les préoccupations de ces deux groupes de travailleuses en matière de santé et de sécurité, et sur la manière dont la réglementation des activités liées aux services et à la danse érotique affecte le travail dans ces secteurs. Les chercheuses cernent les ressources juridiques, sociales et économiques qui pourraient permettre aux travailleuses de ces industries d'être dans une meilleure position pour résister efficacement aux aspects oppressifs de leur travail.

Enfin, en collaboration avec la Commission des droits de la personne du Québec, la Commission du droit du Canada a parrainé un projet de recherche qui examine quelles répercussions la mondialisation et l'ère de l'information ont eues sur la santé mentale des travailleurs et des travailleuses. Les résultats de cette étude devraient être publiés d'ici la fin de 2003.

*« En somme, les travailleuses du sexe dans les établissements érotiques, les danseuses érotiques aussi bien que d'autres travailleuses dans le secteur des services naviguent à l'intérieur d'un espace de travail précaire et privé d'un ensemble d'avantages associés au salariat; traitées comme des employées et soumises aux attentes et aux règles de leur milieu de travail, elles ne reçoivent pas de salaire et n'ont accès ni à la stabilité d'emploi ni à la protection syndicale en vertu du Code du travail. »*

*Établissements de services érotiques/danse érotique : deux formes de travail marginalisé, Colette Parent et Christine Bruckert*

# Rapports personnels

## La justice intergénérationnelle

L'âge sert souvent de facteur distinctif dans le droit canadien. Il arrive dans bien des cas que des avantages soient accordés et que des obligations ou restrictions soient imposées en fonction de l'âge. Dans certains de ces cas, comme l'âge requis pour conduire, l'accès à certains programmes de soutien du revenu, le droit de vote, la retraite obligatoire, les rabais en fonction de l'âge et les catégories aux fins de l'assurance automobile, la distinction en fonction de l'âge est évidente. Dans d'autres cas, la distinction est plus subtile, systémique ou tacite. Il peut s'agir, par exemple, de lois et de politiques qui auront des répercussions différentes sur un groupe d'âge, comme le recyclage professionnel, le financement des soins à domicile et les mesures de protection qui s'adressent aux personnes vulnérables.



*Les rapports de dépendance et d'interdépendance* est un ouvrage publié conjointement par la Commission du droit du Canada, la UBC Press et Les Presses de l'Université Laval. Il renferme les travaux gagnants du concours Perspectives juridiques 2000, qui portait sur le thème des rapports personnels.

Les récents débats sur le vieillissement de la population mettent en lumière les différences entre les générations. Certains avancent que la génération plus âgée va mener le système de santé et le régime des pensions à la faillite, pendant que les plus jeunes devront payer des frais de scolarité plus élevés, auront droit à moins de services financés par l'État et auront une charge de travail accrue, en particulier comme soignants naturels. Une partie des distinctions fondées sur l'âge reposent sur des stéréotypes et des hypothèses erronées, et d'autres viennent du désir de distribuer également la richesse entre les générations.

Mais ces distinctions reflètent-elles la réalité? Mènent-elles à une discrimination ou à des inégalités? Y a-t-il d'autres critères qui correspondraient mieux aux objectifs du gouvernement?

La Commission du droit du Canada prépare actuellement un document de discussion sur les distinctions fondées sur l'âge et sur les rapports intergénérationnels. Le projet se concentre sur deux générations : les personnes âgées et les enfants et adolescents. Le document examinera les distinctions fondées sur l'âge qui touchent ces groupes, et évaluera l'incidence du droit et de son application sur les rapports qu'ils entretiennent.

Quand on aborde les distinctions fondées sur l'âge que comporte le droit selon l'angle des droits de la personne, on met l'accent sur la discrimination qui résulte du fardeau placé sur des individus ou des groupes qui ont par le passé été défavorisés. Le projet ira au-delà de l'approche des droits de la personne pour examiner les avantages liés à l'âge conférés par la loi, évaluer dans quelle mesure les répercussions sont différentes pour certaines populations à l'intérieur des groupes cernés et sopeser les conséquences pour les rapports intergénérationnels.

## Comité d'étude sur la justice intergénérationnelle

La Commission du droit du Canada a organisé un comité d'étude sur la justice intergénérationnelle, qui s'est réuni le 28 octobre 2002 à Ottawa. Les experts, qui venaient du milieu universitaire, des organisations communautaires et du gouvernement, ont examiné l'ébauche de document de discussion sur la justice intergénérationnelle. Ils ont discuté du contenu, des questions et des méthodologies proposés, et ont fourni des renseignements et des suggestions pour de futurs contacts, consultations, recherches connexes et activités.

## Le programme Chercheur virtuel en résidence

Le programme Chercheur virtuel en résidence est une initiative conjointe de la Commission du droit du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Il a pour but de promouvoir les recherches multidisciplinaires sur les questions entourant la réforme du droit ainsi que de rapprocher le milieu universitaire, la Commission et les décideurs en appuyant les personnes menant des recherches innovatrices dans le domaine socio-juridique. Ce programme accorde à un chercheur le financement dont il a besoin pour travailler au sein de la Commission pendant huit mois, de manière à faire avancer le programme de recherche de cette dernière.

### Chercheurs virtuels en résidence – 2002

Le professeur William Bogart de la faculté de droit de l'Université de Windsor travaille avec la Commission sur le dossier des aînés et de la justice intergénérationnelle. William Bogart a beaucoup fait avancer les questions touchant l'accès à la justice et l'interaction entre les lois et la société. Son dernier livre, *Consequences — The Impact of Law and Its Complexity*, se penche sur les liens que le droit entretient avec l'économie, l'éducation et la politique, et sur le rôle qu'il joue dans la capacité de parvenir à un consensus en matière de politique intérieure.

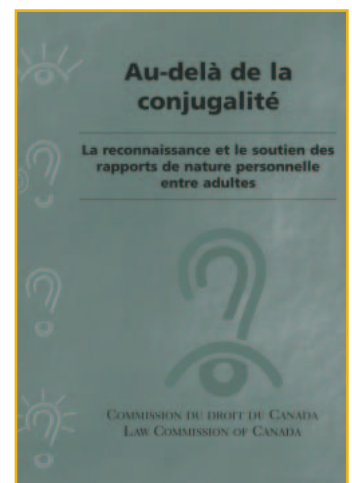
Julie Macfarlane, professeure invitée à la Osgoode Hall Law School, travaille avec la Commission à la préparation d'un rapport sur la justice réparatrice. Madame Macfarlane est une médiatrice et une facilitatrice expérimentée. De plus, elle a dirigé la publication de *Dispute Resolution: Readings and Case Studies et Rethinking Disputes: The Mediation Alternative*. Elle a terminé récemment la première étude dans laquelle on demandait aux avocats canadiens de décrire leur expérience de la médiation obligatoire et ses répercussions sur leurs pratiques en matière de poursuites.

« Le programme Chercheur virtuel en résidence est un moyen novateur d'établir un lien entre la recherche universitaire et l'élaboration des politiques. »

Nathalie Des Rosiers, présidente,  
Commission du droit du Canada

## Au-delà de la conjugalité

Le 30 janvier 2003, Nathalie Des Rosiers, présidente de la Commission du droit du Canada, a témoigné devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes sur la question du mariage homosexuel. Ce discours s'inspirait des recommandations formulées dans le rapport de la Commission du droit intitulé *Au-delà de la conjugalité : La reconnaissance et le soutien des rapports de nature personnelle entre adultes*, que le ministre de la Justice avait déposé devant le Parlement en janvier 2002. Dans son témoignage, M<sup>me</sup> Des Rosiers a mis l'accent sur le dernier chapitre du rapport, lequel passe en revue le rôle des gouvernements dans l'organisation juridique des rapports personnels — c'est-à-dire la façon dont les gouvernements fournissent des structures juridiques pour aider les gens à organiser leurs affaires personnelles et protéger leurs attentes.



« Le rapport de la Commission du droit du Canada examine [...] le rôle de l'État dans la création de structures juridiques qui permettent aux citoyennes et aux citoyens d'organiser leurs affaires. Il examine [...] les infrastructures juridiques en place qui sanctionnent les relations dans notre société : le droit privé, les modèles d'attribution d'obligations, les systèmes d'enregistrement en usage dans certaines provinces, et le mariage. La Commission relève les insuffisances de nos infrastructures juridiques en place. Notre droit ne prévoit ni une reconnaissance ni des infrastructures juridiques suffisantes pour les relations autres que conjugales. La Commission a conclu que la diversité des relations observées au Canada justifie une extension de l'éventail des mécanismes grâce auxquels les citoyens et citoyennes peuvent organiser leurs affaires. »

Nathalie Des Rosiers, présidente, Commission du droit du Canada, témoignage devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne sur la question du mariage homosexuel



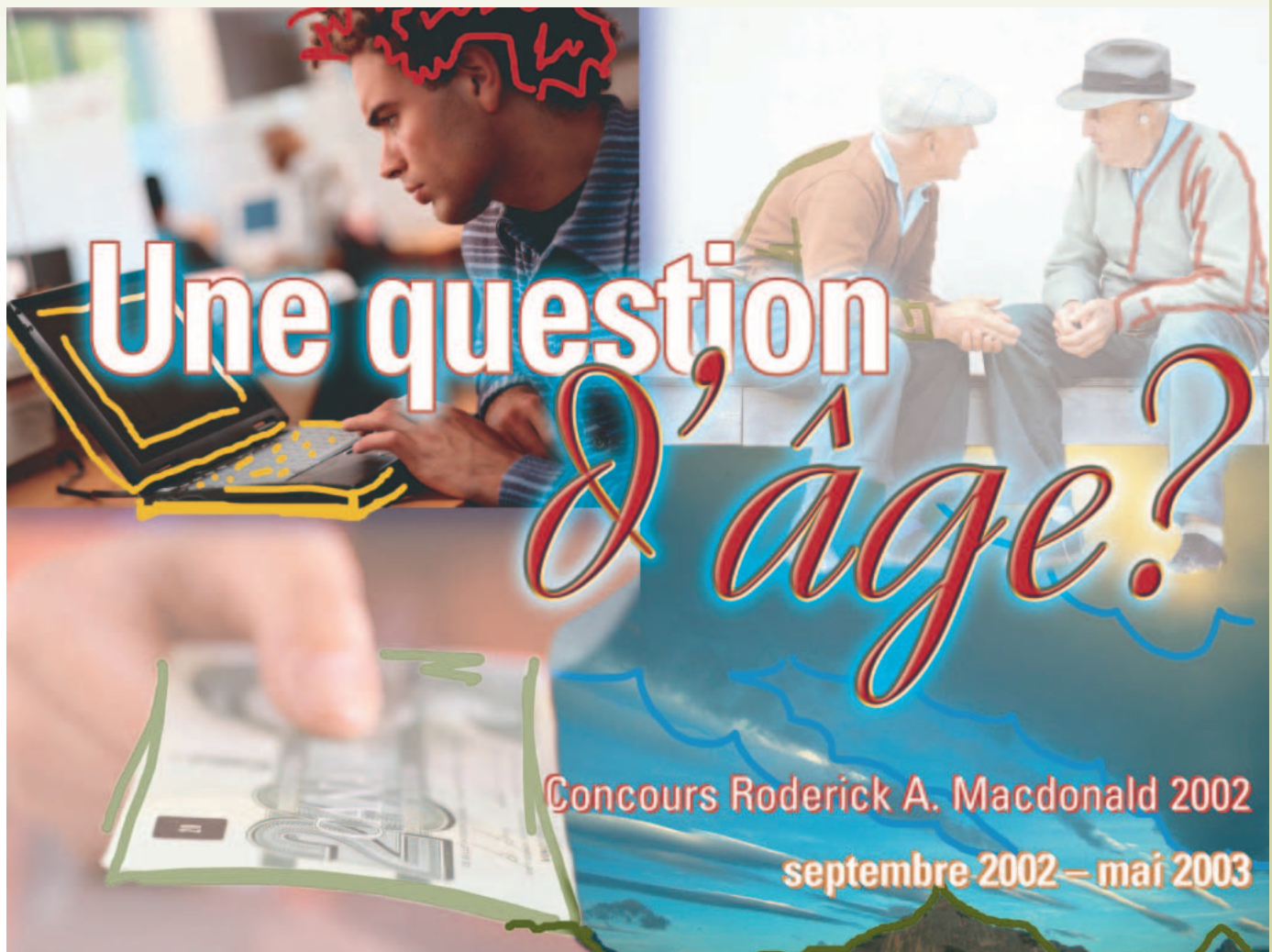
# Concours Roderick A. Macdonald 2002

## Une question d'âge?

Conformément à son mandat consistant à faire participer la population canadienne et à utiliser des pratiques innovatrices, la Commission du droit du Canada cherche à obtenir le point de vue des élèves d'écoles secondaires par le biais de son concours Roderick A. Macdonald. Premier président de la Commission, Roderick Macdonald croyait fermement que les jeunes Canadiens devaient contribuer à l'amélioration du droit au Canada.

Le thème du concours de 2002 était « Une question d'âge? ». Que pouvons-nous faire pour nous assurer que les personnes âgées et les jeunes sont traités équitablement, sans discrimination, tout en favorisant la justice et le partage entre les générations? La Commission du droit désirait savoir ce que pensent les jeunes et les personnes âgées des questions intergénérationnelles, et plus particulièrement comment ces deux groupes se voient mutuellement et comment ils perçoivent leurs contributions respectives à la société, les lois et les politiques qui établissent des distinctions fondées sur l'âge, l'incidence et les répercussions du vieillissement de la population et le rôle du gouvernement dans l'aide à fournir aux jeunes et aux aînés.

*Les noms des gagnants seront dévoilés en juin 2003.*



# Qu'est-ce qui fait une famille?

Nathalie Des Rosiers, présidente, Commission du droit du Canada

« [...] Un grand nombre de politiques sociales et juridiques se servent de la notion de « mariage », et plus récemment de celle de *conjugalité*, pour définir l'orientation à donner aux politiques sociales. Bon nombre de lois sont encore organisées en fonction du principe selon lequel l'interdépendance économique et psychologique est une caractéristique fondamentale du mariage et de la conjugalité. Toutefois, elles ne tiennent pas compte des autres types de relations qui peuvent présenter les mêmes caractéristiques : revenus mis en commun, résidence partagée, soutien personnel et psychologique. C'est là une erreur. Le fait que nos politiques sociales soient orientées uniquement sur le mariage et la conjugalité nous empêche de soutenir adéquatement les autres relations et sous-entend que toutes les relations maritales et conjugales sont les mêmes. La réalité est différente, comme le montre clairement le Recensement.

Un grand nombre de lois canadiennes accordent des avantages ou imposent des responsabilités et des obligations aux gens du fait qu'ils vivent à l'intérieur d'une relation. Les lois en matière d'impôts et d'immigration et le code criminel ne sont que quelques exemples de lois où les relations entre adultes entrent en jeu. [...]

Plus de 1 800 articles de lois fédérales, exclusion faite de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, utilisent des termes comme « époux », « mari », etc. pour décrire les rapports personnels étroits entre adultes. Bon nombre de ces dispositions législatives se fondent sur diverses présomptions sur la façon dont les gens organisent leur vie privée, les personnes avec qui ils vivent, à qui ils font confiance et viennent en aide et de qui ils dépendent pour combler leurs besoins. Certaines de ces présomptions sont désuètes ou erronées. Il en résulte que certaines lois s'appliquent à plus de personnes qu'elles ne le devraient, tandis que d'autres excluent indûment certaines personnes.

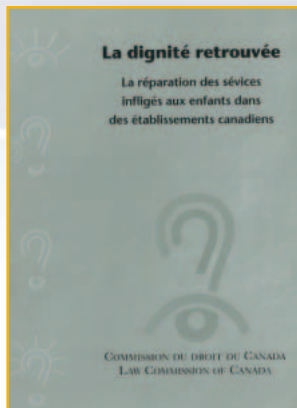
Selon [le rapport de la Commission du droit du Canada] *Au-delà de la conjugalité*, les gouvernements devraient adopter une approche plus globale face à la reconnaissance et au soutien juridiques de l'éventail complet de rapports étroits entre adultes. Il propose une méthodologie qui nous permettrait de mieux tenir compte de la diversité des relations que nous devrions soutenir du fait qu'elles comportent un élément d'interdépendance, peu importe leur statut juridique. »

*L'article complet est paru dans le numéro de décembre 2002 de The Scrivener, publié par la Society of Notaries Public of British Columbia.*

# La dignité retrouvée

Dans la foulée de la parution de son rapport *La dignité retrouvée : La réparation des sévices infligés aux enfants dans des établissements canadiens*, la Commission du droit du Canada a mis sur pied plusieurs projets en partenariat avec divers organismes pour promouvoir les initiatives de recherche correspondant à l'esprit des recommandations générales du rapport.

La Commission du droit a financé un projet de recherche du Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, visant à fournir à la population canadienne une estimation de certains des principaux coûts économiques et de certaines des conséquences découlant directement de la violence à l'endroit des enfants. Ce rapport sera publié en 2003.



En 2002, la Commission a participé à la production d'une vidéo éducative, *Options for Dealing with Abuse*, produite par la B.C. Law Courts Education Society. Cette vidéo, très émouvante et riche en information, présente le point de vue de cinq personnes qui ont survécu à des sévices subis dans les pensionnats. Elle montre comment leur participation aux procédures juridiques les a aidés dans la voie de la guérison. Cette vidéo a été

utilisée dans une série d'ateliers présentés partout en Colombie-Britannique pour aider les survivants à examiner leurs possibilités de recours. Elle a également servi au cours de conférences données par la Commission du droit à divers groupes.

Toujours en 2002, la Commission du droit a organisé une table ronde sur le problème des sévices infligés aux enfants dans les établissements. Les enseignants, avocats, professionnels de la santé mentale, médecins, défenseurs des droits des enfants et autres fournisseurs de soins qui s'y trouvaient ont eu l'occasion de discuter d'un rapport préparé par les D<sup>rs</sup> Peter Jaffe et David

Wolfe du Centre for Children and Families in the Justice System de London, en Ontario. Ce rapport, intitulé *Violence faite aux enfants dans les centres et les organismes communautaires : sensibiliser davantage la population et les professionnels*, a suscité une discussion fructueuse sur les stratégies et les pratiques exemplaires adoptées pour mieux faire comprendre aux professionnels le problème de la violence faite aux enfants en établissement.



« Pour moi, la guérison signifie ne plus avoir à cacher qui je suis, ou ce que je pense ou même ce que je ressens [essuie une larme] [...] pouvoir parler et ne pas avoir peur de dire quelque chose qui va blesser quelqu'un. La guérison, c'est me débarrasser de tout cela. »

Rose

« Nous avons notre propre définition, dans nos propres termes autochtones, et c'est la guérison pour nous. Alors, lorsqu'on achète un bateau et un moteur ou des matériaux pour un chalet, une partie de ce geste c'est de l'éducation et de la guérison pour nous. Retrouver notre famille. »



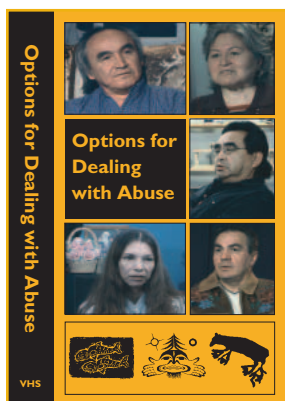
Norman



« Nos gens étaient une race fière avant l'arrivée des Blancs. Je veux faire partie de cette race fière quand je me tiens là et que je dis mon nom, Seletze. Voilà qui je suis, et voilà ce qui m'est arrivé. »

Delmar Johnnie

Extraits traduits de *Options for Dealing with Abuse*, une vidéo produite par la B.C. Law Courts Education Society, avec l'aide de la Commission du droit du Canada



# Consultations, réunions et conférences

## Rapports sociaux

### Le maintien de l'ordre et la sécurité

#### 2002

17 avril

Toronto

Consultations : Association des locataires de San Romanoway

18 avril

Toronto

Association of Professional Security Agencies

18 avril

Toronto

Bureau d'assurance du Canada

18 et 19 avril

Toronto

Réunion avec la American Society for Industrial Security

2 mai

Edmonton

Réunion avec des députés provinciaux et le Policing Alberta MLA Review Committee

9 mai

Montréal

L'Association des directeurs de police du Québec

9 mai

Barrie

Assemblée annuelle des Coordinators of College Police Training Programs and Police College Administrators

13 mai

Montréal

Sûreté du Québec

22 au 24 mai

L'Estérel

Regroupement des organismes de justice alternative du Québec

23 mai

Ottawa

Séminaire au Collège canadien de police

28 et 29 mai

Halifax

Allocution prononcée devant l'Association canadienne des intervenants en formation policière et consultations sur le maintien de l'ordre et la sécurité

29 mai

Halifax

Consultations avec l'industrie de la sécurité privée et le milieu des affaires

30 mai

Vancouver

Série Droit vivant sur le maintien de l'ordre et la sécurité

30 mai

Vancouver

Réunion avec la American Society for Industrial Security

31 mai

Vancouver

Consultations avec l'association des agents de police et la collectivité

7 juin

Ottawa

Comité de la prévention du crime dans l'industrie, Association canadienne des chefs de police

24 juin

Ottawa

Réunion du conseil d'administration de l'Association canadienne des policiers et policières

27 juin

Toronto

Resources Protection Network, Conseil canadien du commerce de détail

17 au 20 juillet

Keele (Royaume-Uni)

Colloque de la British Society of Criminology

18 juillet

Toronto

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

17 et 18 août

Saskatoon

69<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de la American Association of Motor Vehicle Administrators

28 au 30 août

St. John's

Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne des policiers et policières

16 au 18 octobre

Waterloo

Assemblée générale annuelle de la Ontario Association of College and University Security Administrators

22 octobre

Toronto

Exposition et conférence annuelles de l'Association canadienne de l'alarme et de la sécurité

15 novembre

Toronto

Séminaire de l'Association canadienne des commissions de police

22 novembre

Ottawa

Corps canadien des commissionnaires

22 novembre

Ottawa

Table ronde de la gendarmerie royale du Canada

#### 2003

20 janvier

Montréal

Réunion de l'Association des directeurs de police du Québec

3 février

Chatham

Police Association of Ontario

19 au 22 février

Montréal

En quête de sécurité : un colloque international sur le maintien de l'ordre et la sécurité

28 mars

Oshawa

Central Ontario Crime Prevention Association

## La justice réparatrice

### 2002

25 septembre

Hull

Association des services de  
réhabilitation sociale du Québec

26 au 28 septembre

Gatineau

Conférence nationale de l'Association  
canadienne de justice pénale

21 octobre

Ottawa

Projet de recherche sur les  
politiques sur la justice réparatrice

21 novembre

Ottawa

Activités de la Semaine  
de la justice réparatrice

## Rapports de gouvernance

### 2002

20 septembre

Ottawa

Table ronde sur les rapports  
de gouvernance en évolution

25 au 28 septembre

Edmonton

Canada: Global Model  
for a Multicultural State

## La réforme des institutions démocratiques

### 2002

4 au 7 avril

Innisfil

Le projet démocratique

9 avril

Ottawa

Forum communautaire sur  
la réforme électorale

25 et 26 avril

Ottawa

Forum sur le renouvellement  
de la démocratie canadienne :  
la participation des citoyens à la réforme  
du système électoral

5 et 6 octobre

Fredericton

Réunion de la Atlantic Political Science

Association

26 octobre

Montréal

Constitution et démocratie :

Dix ans après l'Accord de Charlottetown

12 novembre

Toronto

Consultations sur la réforme  
électorale

19 novembre

Ottawa

Consultations sur la réforme  
électorale

21 novembre

Vancouver

Consultations sur la réforme  
électorale

4 et 5 décembre

Charlottetown

Consultations sur la réforme  
électorale

### 2003

14 et 15 janvier

Montréal

Consultations sur la réforme  
électorale

25 janvier

Montréal

Réforme des institutions  
démocratiques, mode de scrutin  
et parité : regards des femmes

4 février

London

Consultations sur la réforme  
électorale

4 mars

Toronto

Réforme des institutions  
démocratiques – Institut de recherche  
en politiques publiques

15 mars

Sackville

Conférence Squaring the Circle

## Qu'est-ce qu'un crime?

### 2002

25 mai

Toronto

Assemblée générale annuelle  
de l'Association canadienne  
des professeurs de droit

31 mai

Vancouver

Conférence de l'Association  
canadienne droit et société

2 juin

Vancouver

Comité d'étude sur  
Qu'est-ce qu'un crime?

26 au 28 septembre

Montréal

Conférence Le choix des outils  
d'intervention en démocratie  
globale

## Rapports économiques

### La capitalisation du savoir

### 2002

18 au 22 août

Yellowknife

Comité de la Conférence pour  
l'harmonisation des lois au Canada

18 et 19 octobre

Toronto

Comité de la Conférence pour  
l'harmonisation des lois au Canada

### 2003

18 et 19 janvier

Toronto

Comité de la Conférence pour  
l'harmonisation des lois au Canada

6 et 7 février

Québec

2<sup>e</sup> Forum international  
de la propriété intellectuelle

15 et 16 mars

Vancouver

Comité de la Conférence pour  
l'harmonisation des lois au Canada

## Rapports personnels

### Justice intergénérationnelle

#### 2002

28 octobre  
Ottawa  
Groupe d'étude sur la justice intergénérationnelle

#### 2003

6 février  
Québec  
Association du Barreau canadien —  
Division du Québec, Section  
des aîné(e)s

20 mars  
Ottawa  
Sommet des membres  
du Tribunal des droits de la  
personne du Québec

### Au-delà de la conjugalité

#### 2002

16 et 17 avril  
Vancouver  
Pièce de théâtre :  
*Par le trou de la serrure*

#### 2003

30 janvier  
Ottawa  
Comité permanent de la justice  
et des droits de la personne

## La dignité retrouvée

#### 2002

21 octobre  
Ottawa  
Discussion sur le rapport  
*La dignité retrouvée*

29 novembre  
Ottawa  
Séminaire sur le suivi du rapport  
*La dignité retrouvée*

#### 2003

30 janvier  
Ottawa  
Groupe de réseautage  
des pensionnats

## Général

#### 2002

24 au 26 mai  
Toronto  
Association canadienne  
des professeurs de droit

25 mai au 1<sup>er</sup> juin  
Toronto  
Congrès du Conseil de recherches  
en sciences humaines

30 mai au 1<sup>er</sup> juin  
Vancouver  
Association canadienne droit  
et société

1<sup>er</sup> au 3 juin  
Manoir Richelieu  
Réunion fédérale-provinciale-territoriale  
des sous-ministres responsables de la  
Justice

19 au 21 juin  
Darwin (Australie)  
Australasia Law Reform Agencies  
Conférence

21 juin  
Ottawa  
Congrès annuel des juristes  
d'expression française de l'Ontario

10 au 14 août  
London  
Assemblée générale annuelle de  
l'Association du Barreau canadien

12 au 14 septembre  
Ottawa  
Conférence de l'Association  
d'études canadiennes

2 au 4 octobre  
Montréal  
Conférence internationale  
Internet et droit

18 et 19 octobre  
Toronto  
Assemblée générale annuelle  
de l'Association du barreau autochtone

23 au 25 octobre  
Ottawa  
Conférence nationale de la recherche  
sur les politiques 2002

26 et 27 octobre  
Ottawa  
Conférence du Conseil  
ethnoculturel du Canada

2 novembre  
Ottawa  
Réunion de l'Association  
du Barreau canadien

12 novembre  
Montréal  
Colloque sur les droits  
des personnes incarcérées

3 décembre  
Oakville  
Symposium sur le droit,  
à l'Iroquois Ridge High School

#### 2003

24 et 25 janvier  
Montréal  
Conférence sur la diversité de  
l'Association d'études canadiennes

20 mars  
Saskatoon  
Conférence sur le racisme  
et la haine

20 et 21 mars  
Ottawa  
Table ronde sur la gouvernance  
du Centre canadien de gestion

22 et 23 mars  
Ottawa  
Conférence de l'Association nationale  
de la femme et du droit

31 mars  
Ottawa  
Forum des ombudsmans canadiens

# Personnel et Conseil consultatif

## Personnel de la Commission

**Bruno Bonneville**  
**Lucie Gagné**  
**Lise Traversy**  
**Stéphane Bachand**  
**Dennis Cooley**  
**Lorraine Pelot**  
**Steven Bittle**  
**Karen Jensen**  
**Jocelyne Geoffroy**  
**Patricia Steele**  
**Maryse St-Pierre**  
**Gérald Brazeau**  
**Danielle Mathurin**  
**Chantal Bisson**

## Étudiants et étudiantes

**Geneviève Bélanger**  
**Audrey Boctor**  
**Megan Celhoffer**  
**Susan Deer**  
**Christopher Hynes**  
**Aimée Karam**  
**Korinda McLaine**  
**Kate Ryan**  
**Mark Simpson**  
**Dawna Wong**

## Conseil consultatif

**Sanjeev Anand** (mai 2003 à mai 2006)  
**Jacques Auger** (septembre 1997 à novembre 2002)  
**Darin Barney** (octobre 2000 à novembre 2003)  
**Georges Berberi** (mai 2003 à mai 2006)  
**Marie Andrée Bertrand** (mai 2003 à mai 2006)  
**June Callwood** (octobre 2000 à novembre 2003)  
**Geneviève Cartier** (mai 2003 à mai 2006)  
**Paul-André Comeau** (mai 2003 à mai 2006)  
**Bradley Crawford** (septembre 1997 à novembre 2002)  
**Ervan Cronk** (octobre 2002 à novembre 2005)  
**Janet Dench** (octobre 2000 à novembre 2003)  
**Margaret Denike** (septembre 1997 à novembre 2002)  
**Irène d'Entremont** (octobre 2000 à novembre 2003)  
**Wilma Derksen** (octobre 2000 à novembre 2003)  
**Emerson Douyon** (septembre 1997 à novembre 2002)  
**Jean Dragon** (mai 2003 à mai 2006)  
**Leena Evic-Twerdin** (octobre 2000 à novembre 2003)  
**Dave Farthing** (octobre 2000 à novembre 2003)  
**Gerry Ferguson** (septembre 1997 à novembre 2002)  
**Jean-Pierre Gariépy** (octobre 2000 à novembre 2003)  
**F. Kenneth Hatt** (mai 2003 à mai 2006)  
**Mavis Henry** (octobre 2000 à novembre 2003)  
**Peggy J. Johnson** (mai 2003 à mai 2006)  
**Andrée Lajoie** (septembre 1997 à novembre 2002)  
**Heather MacFadgen** (mai 2003 à mai 2006)  
**Hans Mohr** (septembre 1997 à novembre 2002)  
**Michael Morrison** (septembre 1997 à novembre 2002)  
**Katherine Peterson** (septembre 1997 à novembre 2002)  
**Alan Reynolds** (novembre 2000 à novembre 2003)  
**Mary-Ellen Turpel-Lafond** (octobre 2000 à novembre 2003)

# Rapport de la gestion

---

## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Commission.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, le cas échéant. Une mise en garde s'impose toutefois : les états financiers ne sont pas forcément complets, car certains actifs, obligations et dépenses ne sont consignés, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale. Les présents états financiers devraient aussi être consultés en se référant aux conventions comptables décrites dans les notes.

La direction a préparé et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du gouvernement sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs ministériels et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements et conformément aux politiques et exigences législatives de la Commission.

Les transactions et les états financiers de la Commission n'ont pas été vérifiés.



Bruno Bonneville  
Directeur exécutif

le 3 juin 2003



Denis Pelchat  
Agent financier supérieur à temps plein

le 3 juin 2003



# État de la situation financière (non-vérifié)

au 31 mars

2003

2002

(en dollars)

## Actifs

### Actifs financiers

Comptes à recevoir		
Autres ministères	<b>78 613</b>	48 817
Entités externes	<b>3 297</b>	70
Avances	<b>1 000</b>	1 000
<b>Total de l'actif</b>	<b>82 910</b>	49 887

## Passifs

Comptes à payer et frais courus	<b>540 722</b>	342 104
Provision pour vacances et surtemps cumulés	<b>92 200</b>	96 900
<b>Total du passif</b>	<b>632 922</b>	439 004

## Actif net

Actif net, début de l'exercice	<b>(389 117)</b>	(147 332)
Coût des opérations	<b>(3 182 008)</b>	(3 301 142)
Encaissement net provenant du gouvernement	<b>2 893 113</b>	2 936 757
Services reçus gratuitement (notes 4 et 6)	<b>128 000</b>	122 600
<b>Total de l'actif net</b>	<b>(550 012)</b>	(389 117)

**Total du passif et de l'actif net**

**82 910**

49 887

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## État des résultats (non-vérifié)

pour l'exercice se terminant le 31 mars

2003

2002

(en dollars)

### Dépenses (notes 4 et 9)

Salaires et avantages sociaux	<b>1 335 697</b>	1 059 145
Services professionnels	<b>935 402</b>	1 372 887
Information	<b>319 237</b>	342 677
Déplacements	<b>209 563</b>	246 590
Location	<b>137 046</b>	110 133
Dépenses d'équipement	<b>103 552</b>	11 332
Communication	<b>59 959</b>	74 973
Approvisionnement et fournitures	<b>39 961</b>	16 130
Réparations	<b>36 986</b>	27 486
Vacances et surtemps cumulés	<b>4 553</b>	39 789
Divers	<b>52</b>	0
<b>Coût des opérations</b>	<b>3 182 008</b>	3 301 142

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## État des flux de trésorerie (non-vérifié)

pour l'exercice se terminant le 31 mars

2003

2002

(en dollars)

### Activités d'exploitation

Coût des opérations	<b>(3 182 008)</b>	(3 301 142)
<i>Éléments sans effet sur l'encaisse inclus dans le coût des opérations</i>		
Services reçus gratuitement	<b>128 000</b>	122 600
<i>Rajustements provenant de l'État de la situation financière</i>		
Variation de l'actif	<b>(33 023)</b>	(44 974)
Variation du passif	<b>193 918</b>	286 759
<b>Encaissement net provenant du gouvernement</b>	<b>(2 893 113)</b>	(2 936 757)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiées)

## I. Autorisations et objectifs

La Commission du droit du Canada tire son mandat de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, qui est entrée en vigueur en 1997. Les dépenses de la Commission sont financées au moyen d'un crédit parlementaire annuel.

Le mandat de la Commission du droit du Canada est d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin d'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. La source principale de ces principes comptables réside dans les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). À ces principes s'ajoutent les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA pour les situations non décrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Cependant, les lecteurs sont priés de noter que l'introduction de la comptabilité d'exercice à l'échelle de la Commission est un processus évolutif et que l'on ne présente pas à l'heure actuelle l'intégralité de l'actif, du passif et des dépenses à l'échelle de la Commission. Vus sous cet angle, les états financiers ne sont pas nécessairement complets. Tous les éléments d'actif, de passif et de dépenses sont consolidés à l'échelle gouvernementale dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les notes afférentes présentent plus de détails et devraient être lues attentivement.

Les principales conventions comptables comprennent :

### (a) Crédits parlementaires

La Commission est financée par le biais de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis à la Commission ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers prévus dans les principes comptables généralement reconnus, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels il est pourvu par les crédits parlementaires. La note 7 présente de l'information sur la source et l'utilisation des crédits.

### (b) Encaissement net provenant du gouvernement

Tous les ministères, les organismes et les établissements publics ont le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds des ministères sont payées à même le Trésor. L'encaissement net provenant du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations entre ministères et agences.

### (c) Charges

Les charges sont consignées dans l'exercice où surviennent les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :

- Les indemnités de départ des employés sont portées aux charges de la Commission à mesure qu'elles sont versées. Aucune somme estimative n'est constatée à l'échelle de la Commission. La comptabilisation de ces avantages a lieu dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les congés annuels et les heures supplémentaires sont portés aux dépenses dans l'exercice au cours duquel l'employé les acquiert.
- Les cotisations aux régimes de retraite sont constatées dans l'exercice où ces cotisations sont versées. Les excédents ou les insuffisances actuariels ne sont pas inscrits dans les livres de la Commission mais sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

### (d) Comptes à recevoir

Les comptes à recevoir sont consignés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les comptes à recevoir dont le recouvrement est incertain.

### (e) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

## 3. Incertitude de l'évaluation

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits et les charges consignés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les crédateurs à la fin de l'exercice (CAFE) est l'élément le plus important pour lequel on a eu recours à des estimations.

## 4. Changement de traitement comptable

Afin d'être conformes aux directives stipulées dans les Normes comptables du Conseil du Trésor 1.2 – États financiers des ministères et des organismes, les états financiers de la Commission reflètent maintenant le coût des services reçus gratuitement, tel que mentionné dans la note 6. Par contre, aucune écriture comptable n'a été enregistrée pour refléter ces coûts dans la balance de vérification de la Commission. Conséquemment, le coût des services reçus gratuitement est éliminé par le biais de l'actif net dans l'État de la situation financière.

Dans le but d'assurer la comparabilité de l'information financière, les états financiers de l'exercice précédent ont été ajustés pour refléter ce changement. Plus précisément, les charges de salaires et avantages sociaux et de location ont été augmentées de 57 000 \$ et 65 600 \$ respectivement dans l'État des résultats. De plus, l'actif net dans l'État de la situation financière comporte un item de conciliation additionnel de 122 600 \$, représentant le coût des services reçus gratuitement.

## 5. Opérations entre entités apparentées

La Commission est une propriété commune du gouvernement du Canada, comme tous les autres ministères et les sociétés d'état. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles s'appliquant à tous les particuliers et à toutes les entreprises, sauf que certains services sont offerts gratuitement (note 6).

## 6. Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Commission a bénéficié de services qui ont été obtenus sans frais auprès d'autres ministères et organismes fédéraux. Ces montants sont reflétés en tant que charges de fonctionnement dans l'État des résultats.

	Exercice courant	Exercice antérieur
(en dollars)		
Locaux fournis par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)	67 600	65 600
Contributions aux régimes d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	60 400	57 000
	<b>128 000</b>	122 600

## 7. Crédits parlementaires

	Exercice courant	Exercice antérieur
(en dollars)		
Dépenses du programme — Crédit 35	2 915 000	2 870 000
Budget supplémentaire Crédit 35a	47 896	143 050
Virement du CT — Crédit 15	36 000	60 000
	<b>2 998 896</b>	3 073 050
Annulés	92 487	33 248
	<b>2 906 409</b>	3 039 802
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	215 233	148 000
<b>Utilisation des crédits</b>	<b>3 121 642</b>	3 187 802

## 8. Rapprochement entre le coût des opérations et l'utilisation des crédits parlementaires

	Exercice courant	Exercice antérieur
(en dollars)		
Coût des opérations	3 182 008	3 301 142
<b>Rajustements pour les postes sans incidence sur les crédits :</b>		
Services reçus gratuitement	(128 000)	(122 600)
Redressements des dépenses de l'exercice antérieur	62 934	47 135
Variation de la provision pour vacances et surtemps cumulés	4 700	(37 890)
Autres	0	15
	<b>(60 366)</b>	(113 340)
<b>Utilisation des crédits</b>	<b>3 121 642</b>	3 187 802

## 9. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs de 2002 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 2003 :

- Une provision de 7 700 \$ relative au surtemps cumulé a été éliminée des comptes à payer et frais courus et ajoutée à la provision pour vacances et surtemps cumulés dans l'État de la situation financière.
- Dans l'État des résultats, les revenus divers ont été éliminés et les montants reclassés dans les postes de dépenses appropriés. Par conséquent, les dépenses de salaires et avantages sociaux et d'approvisionnement et fournitures ont été ajustées de 6 701 \$ et 1 635 \$ respectivement.
- Un montant de 33 650 \$ représentant les redressements des dépenses de l'exercice antérieur a été reclassé du poste divers au poste services professionnels dans l'État des résultats.